

Introduction

La lente transmutation du monument

Qu'est-ce qu'un monument ? Le sens du mot paraît simple aujourd'hui : il évoque, par exemple, une cathédrale du XIII^e s., un château du XVII^e s., une cité ouvrière du XIX^e s., un viaduc métallique ou une piscine des Années folles. Si l'élément en question est en outre reconnu par une mesure de protection (classement ou inscription), on parle de « monument historique », ou de « monument inscrit », soit d'une entité juridique claire. Cette évidence est trompeuse, car le « monument » a connu des significations très différentes tout au long de l'histoire. La notion qu'il recouvre procède en effet de nombreux mécanismes sociaux de sélection, liés en profondeur à l'idéologie et au goût propres à chaque période. C'est à cette stratification complexe que cet ouvrage s'attache, en France, en posant d'emblée ses prémices dans le monde antique (les Sept Merveilles et leur portée dans un temps très long), puis en interrogeant les signes avant-coureurs de sa réception au Moyen Âge et, enfin, en observant sa fondation progressive à l'époque moderne. L'appartenance des monuments à la culture d'élite de la société d'Ancien Régime permet de mieux comprendre la sévérité des fractures entraînées par la Révolution française. De là, il est loisible de visualiser comment la modernité a refaçonné les contours de la notion, avec patience et tâtonnements, aux XIX^e et XX^e s., pour aboutir à la situation actuelle et tenter d'en éclaircir les paradoxes : pourquoi n'importe quel édifice peut-il prétendre entrer, à présent, dans la course au patrimoine, même et surtout s'il est le moins spectaculaire qui soit ? Cette situation singulière contredit, en tout point, comme on souhaite le démontrer, la valeur attribuée au monument jusqu'à un passé récent.

Les monuments de la France et la cassure de la Révolution

En 1855, une statue monumentale de l'archange saint Michel tenant une grande croix processionnelle, est hissée au sommet de la Sainte-Chapelle. La réalisation de cette statue, œuvre du sculpteur Adolphe Geoffroy-Dechaume (1816-1892), fait partie du programme de restauration de l'édifice qui commence en 1836, pendant la monarchie de Juillet, et se termine, bien après sa chute, en 1863. Jamais une statue d'archange n'a, à aucun moment de son histoire, été fabriquée pour couronner

cette église : l'œuvre de Geoffroy-Dechaume est une pure création. Sur l'illustration reprise de la photographie (datée de 1856) de Charles Marville (1813-1879), pour venir au frontispice de l'ouvrage écrit par un archéologue de l'époque, Ferdinand de Guilhermy (1809-1878), l'audace des restaurateurs de la Sainte-Chapelle apparaît avec éclat (fig. 1). L'archange monumental, fixé à l'édifice par un mât en fer si mince qu'on le distingue à peine, est comme en suspens dans le ciel. Il surplombe Paris avec la sérénité que lui confère sa mission divine, la façade de Notre-Dame se dessinant à l'arrière-plan de la scène. On ne saurait trouver meilleure ouverture à un livre sur le patrimoine bâti, car la puissance de l'image immerge d'emblée le lecteur dans un moment très particulier de l'histoire des monuments en France.

En effet, la Sainte-Chapelle fut saccagée et pillée avec une violence inouïe pendant la Révolution, à l'instar des monuments dont l'histoire reflétait l'alliance séculaire entre l'autel et le trône, Notre-Dame, Saint-Denis et beaucoup d'autres. Les auteurs de ces mutilations agirent soit de manière spontanée, soit sur ordre des autorités constituées, mais, dans tous les cas, ils voulaient anéantir les emblèmes de la royauté et de la chrétienté. La fureur des destructions alla croissant lorsque le régime s'achemina vers la Terreur. Cette brutalité était-elle évitable ? Non, dira Victor Hugo (1802-1885), avec sa célèbre formule : 1793, une « fureur nécessaire ». Dans son ouvrage consacré aux romantismes français, Paul Bénichou (1908-2001) reprend le propos de l'écrivain. Pour lui aussi, la dérive de la Révolution vers la Terreur, loin d'être le fruit des circonstances, était sans doute inévitable car, si la Révolution « voulait mener sa tâche à bien, il lui fallait revendiquer des vérités inébranlables et les appliquer ». La première étape de cet agenda implacable fut d'effacer de la mémoire toutes les traces de l'idéologie ancienne et de sa culture matérielle.

La formidable ambition qu'eut la Révolution à produire un grand dogme et, ultimement, à « remplacer d'abord l'Église », pour reprendre les mots de Paul Bénichou, provoqua une chaîne de réactions et de contre-réactions qui s'illustrent tout particulièrement dans le domaine des monuments. La vision moderne des monuments de la France, sur le plan juridique et institutionnel, s'est construite à l'époque même où ceux-ci étaient menacés par le vandalisme révolutionnaire, ou plutôt par les différents vandalismes, comme on le montrera bientôt ci-dessous. Si le goût pour une œuvre d'art découle des images et des jugements associés que celle-ci déclenche dans notre être conscient et inconscient, cette observation est sans doute encore plus vraie pour les monuments que pour les autres œuvres, parce qu'ils sont exposés à la vue de tous. À l'époque de la Constituante, les édifices religieux liés à la monarchie absolue suscitèrent la furie parce que leur image était assimilée à celle d'un pouvoir honni. L'action des autorités fut immédiate, mais elle se déploya dans un climat d'intense schizophrénie, car elle donna lieu à l'expression d'une palette de théories qui, toutes, reflétaient explicitement ou en filigrane une pensée sur la mission régénératrice de la Révolution, sur l'éducation de l'homme nouveau et sur le rôle à donner aux monuments du passé dans cette vision.

Aucune réflexion sur le patrimoine en France ne peut manquer de prendre acte de cette spécificité, celle du moment des vandalismes contre les monuments, qui débute

avec la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, et atteint son paroxysme pendant l'été 1793 avec la décision de la Convention, prise le 1^{er} août, sur le rapport de Bertrand Barère (1755-1841), ami du peintre Jacques-Louis David (1748-1825), de détruire les mausolées et les tombeaux royaux de Saint-Denis. Loin de s'arrêter net après la Terreur, ces campagnes dévastatrices se poursuivirent sous d'autres avatars. La vente des biens nationaux encourageait une forme rampante, que l'on vit rapidement prospérer et qui consistait à changer la destination des édifices en mutilant l'architecture. Les vandalismes étaient donc toujours à l'œuvre pendant la Restauration et la monarchie de Juillet. Leurs effets se firent sentir dans la longue durée, bouleversant l'usage des édifices et laissant de lourds stigmates sur l'héritage bâti.

Compris dans la moyenne durée, le moment d'hyper-christianité qui marqua le geste restaurateur de la Sainte-Chapelle, sous le Second Empire, était en réalité un manifeste artistique exprimant une réaction différée au vandalisme révolutionnaire. Loin des représentations néo-gothiques affadies de l'archange, nombreuses à l'époque, le saint Michel de Geoffroy-Dechaume semble tout juste sorti de la lutte qui, dans le récit de l'Apocalypse, doit l'affronter un jour au Démon. Qui aurait pu penser, à l'automne 1793, qu'un tel symbole s'élèverait soixante ans plus tard sur ce sanctuaire ?

La strate antique : le monument, expression d'une grandeur spectaculaire

Cet exemple dit assez combien les conséquences de la Révolution sur le patrimoine monumental sont considérables, en France. Pourtant, alors que la plupart des ouvrages et des travaux qui en racontent l'histoire s'attachent justement à la période qui suit ces événements chaotiques, il nous a semblé indispensable d'en rechercher les sources dans une durée beaucoup plus longue. Dans cette optique, on ne peut faire l'économie de cerner les différentes dimensions de la notion. Certes, la distinction des monuments relève d'une histoire du goût, et même d'une histoire du regard, pour reprendre l'expression forgée récemment par Pascal Griener. Mais l'idée de monument est indissociable d'une autorité qui désigne et même qui décide des critères de grandeur. Cette affirmation de grandeur, accordée par un pouvoir, qu'il soit savant ou politique, exprimée par un fragment du corps social ou par une communauté, correspond au processus que Paul Ricoeur (1913-2005) désigne sous le nom de « reconnaissance ». Doté, selon le philosophe, d'un statut philosophique, ce concept s'applique tout particulièrement à l'architecture monumentale, parce qu'il paraît légitime d'appliquer à celle-ci la description qu'il donne de l'héritage de la Grèce, dans un texte inédit, publié en 2013 par la revue *Esprit* :

« La grandeur ne se révèle que dans le monumental ; l'histoire lui élève le mausolée de la renommée. »

Forgées à partir du 11^e s. avant J.-C., les Merveilles du monde furent l'expression la plus ancienne de cette grandeur hors du commun reconnue par les Anciens à

une liste de monuments étroite, puisque ne dépassant pas sept unités. Bien sûr, dans l'espace intellectuel antique, cette vénération, inhérente à la littérature savante, trouvait son origine dans les travaux d'un aréopage très restreint. À l'égal de la pensée platonicienne, reprise dès le début de l'ère chrétienne par les théologiens, qui non seulement influença la doctrine religieuse, mais inspira l'idée augustinienne du Beau admise pendant tout le Moyen Âge et, sous des formes renouvelées, pendant la Renaissance, les Sept Merveilles connurent une véritable métamorphose, à la même époque, qui les fit entrer dans l'espace chrétien. Leurs contours se transformèrent. Tout comme celui du platonisme, leur rayonnement ne s'arrêta pas au Moyen Âge.

Liées aux premières pérégrinations intercontinentales, aux mystères sacrés et à l'exploration des splendeurs du globe, les Sept Merveilles furent un objet d'intérêt familier pour les esprits universels du XVII^e s., amateurs déjà, si l'on ose dire, d'une forme de *storytelling*, dont témoigne le jésuite allemand Athanase Kircher (1601-1680). Ce personnage, resté dans les annales en raison de sa production encyclopédique, était capable de disserter aussi bien sur le monde souterrain (entendons : la géologie) que céleste (l'astronomie), sur les monuments de la Chine que sur les obélisques égyptiens, dont il essaya en vain de déchiffrer les hiéroglyphes. Il calcula les dimensions de l'arche de Noé, celles du temple de Salomon, et démontra que, contrairement à la croyance, la tour de Babel n'aurait jamais pu atteindre le ciel des étoiles, sans que son poids ne provoquât un désastre cosmique, en décalant la terre du centre de l'univers ! Prenant appui sur la description d'Hérodote, il en élaborait la première restitution vraisemblable, contribuant ainsi à sortir Babylone du mythe. Dans le roman haut en couleurs, *Là où les tigres sont chez eux*, consacré à Kircher, Jean-Marie Blas de Roblès prête au sculpteur Le Bernin (1598-1680) des propos qui soulignent les notions de grandeur et d'émulation planétaire, véhiculées par les Merveilles antiques. Accompagnant le religieux dans un de ses voyages, l'artiste, écrit-il, « porta aussitôt la conversation sur les statues et monuments de l'Asie, demandant s'il y en avait quelques-uns qui méritassent la comparaison avec ceux d'Occident ou de l'Égypte ». À ce moment-là, les monuments considérés comme splendides, sublimés par la passion du voyage, étaient gratifiés d'une forme de supra-territorialité qui les faisait échapper au temps. Dans l'Occident chrétien, et spécialement en France, les grandes cathédrales gothiques furent les seuls édifices médiévaux susceptibles d'être comparés aux Sept Merveilles. Victor Hugo s'en fit encore l'écho, lorsqu'il vit en Notre-Dame de Paris le « produit prodigieux de toutes les forces d'une époque ».

Sacralisation, glorification, désacralisation : vers le monument « national »

Pendant le Moyen Âge, l'autorité qui présidait à la reconnaissance des monuments fut de nature spirituelle. Les discours sur les édifices étaient d'ailleurs souvent liés à l'éloge des reliques des saints qui y étaient conservées, enveloppant l'architecture d'une aura sacrée. Au début du XIII^e s., le roi Louis IX (saint Louis, 1214-1270)

porta au paroxysme ce lien entre monument et reliques en faisant construire la Sainte-Chapelle, conçue comme une magnifique châsse architecturale destinée à recevoir les reliques de la Passion du Christ, qu'il avait acquises de Baudouin II de Courtenay (1217-1273). Lorsque le style gothique connut l'essor que l'on sait, la valeur de beauté dont furent gratifiés les édifices était étroitement liée à la manière dont ceux-ci élevaient les âmes vers le ciel, grâce à leurs voûtes élancées. On ne parlait pas encore de monument, au sens où nous l'entendons aujourd'hui. Si le mot était employé, c'était pour désigner tout autre chose : des catégories d'objets polyvalents, tantôt objets précieux (un reliquaire), tantôt symboles de pouvoir (une main de justice), tantôt traces d'ancienneté (la cape du bienheureux saint Martin), qui participaient de la profondeur des racines sacro-saintes entourant, comme un halo, la personne des souverains médiévaux. Il garda ce profil attrape-tout pendant une large partie de la période moderne.

C'est pourtant à cette même période que l'on commença à donner au mot et à la chose le sens actuel, forgé peu à peu par l'abondant corpus des œuvres des antiquaires, collectionneurs, savants, historiographes, érudits et architectes qui accumulèrent les matériaux de ce changement pendant environ trois siècles (xvi^e-xviii^e). À leur terme, la notion de monument se trouva laïcisée sous l'effet de l'esprit rationnel des Lumières. À partir des années 1730, en outre, les découvertes faites à Herculaneum (en 1738), à Pompéi (en 1748), à Paestum (en 1750), firent du voyage archéologique dans la péninsule italienne, nommé par les Anglais le *Grand Tour*, une pièce essentielle dans la formation des élites cultivées du continent européen. De nombreux architectes y sacrifièrent, parmi lesquels, en France, Jacques-Germain Soufflot (1713-1780), qui visita les ruines de Paestum dès 1750.

L'essor de ces pérégrinations au long cours stimula, par contre coup, le goût naissant pour les antiquités nationales. Cet autre processus de reconnaissance, appliqué aux œuvres caractérisant le génie de la nation, bénéficia aux vestiges gallo-romains de Nîmes, Arles et Orange, aux ouvrages religieux du Moyen Âge (la cathédrale de Strasbourg), aux châteaux (Blois, Versailles, mais aussi Gaillon, premier château de la Renaissance française) et aux édifices des règnes de Louis XIV (1638-1715) et Louis XV (1710-1774), comme l'hôtel des Invalides qui, dans les traités d'architecture publiés après la création de l'Académie royale d'architecture (en 1671), acquit un statut d'icône.

C'est cette construction savante et progressive de la reconnaissance des monuments dans l'espace national que la Révolution française interrompit par la violence, ainsi qu'on l'a dit plus haut. L'éradication des lieux les plus emblématiques du régime ancien et honni passait pour indispensable à certains de ses protagonistes qui y voyaient le seul moyen de créer un homme nouveau. À la contemplation de cet homme régénéré, le régime révolutionnaire se devait d'offrir de nouveaux monuments qui parachèveraient sa métamorphose. En septembre 1791, l'opinion exprimée par Talleyrand (1754-1838), dans un rapport sur l'instruction publique lu devant l'Assemblée nationale constituante, illustre avec force cet axe de la doxa révolutionnaire :

« L'homme sent, dit-il, il pense, il juge, il raisonne, il invente, il communique ses idées par des gestes, par des sons, par des discours écrits ou prononcés; il communique ses affections par l'harmonie des vers, des sons, des formes et des couleurs; il les consacre par des monuments. »

Les conséquences de cette philosophie de la perception, héritée du sensualisme, vont très loin : non seulement l'homme nouveau se régénère par l'instruction, mais encore, en réformant ses sens, ses dons artistiques, sa raison et son discernement qui l'amène à juger quels monuments doivent être reconnus, c'est tout son environnement qu'il recrée et qui se substitue, du même coup, aux cadres jugés éculés de l'Ancien Régime.

Refonder la vision monumentale supposait de s'appuyer sur la politique d'instruction publique, érigée au rang de catéchisme révolutionnaire. Ce fut donc, très logiquement, au sein même du Comité d'instruction publique que furent dénoncés les abus des profanateurs qui voulaient, à travers les monuments du passé, faire table rase de l'Ancien Régime. À la fin de l'année 1793, pour sortir du conflit qui opposait la barbarie à l'histoire – dressant, les uns contre les autres, avec des conséquences qui pouvaient aller jusqu'au péril de leur vie, ceux qui étaient résolus à abattre le legs de l'Ancien Régime, et ceux qui désiraient en conserver l'héritage culturel –, la Commission temporaire des arts, organe de la Convention nationale, eut recours à un homme de sciences, le médecin Félix Vicq d'Azyr (1746-1794). Cet ancien secrétaire perpétuel de la Société royale de médecine avait le goût de l'enquête, comme tous les esprits scientifiques formés au cours des Lumières. C'est lui qui mit au point, en 1794, le texte fondateur du nouvel ordre patrimonial républicain, *l'Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver, dans toute l'étendue de la République, tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences et à l'enseignement*. Ce texte, dont la principale préoccupation n'était pas l'architecture, mais les objets d'art et les livres, appliqua à la préservation de tous les « monuments » la rhétorique rationnelle des sciences et recommanda, pour s'en saisir, des méthodes de classification inspirées du célèbre naturaliste suédois, Carl von Linné (1707-1778).

Le monument saisi par la nation : de l'œuvre des romantiques à celle des législateurs

Alors que la tourmente s'éloignait, les monuments d'architecture furent vénérés par toute la génération romantique après la publication, en 1802, du livre de François-René de Chateaubriand (1768-1848), le *Génie du Christianisme*, à la fois bilan d'une admiration séculaire et programme pour une refondation de la société française. Proche de cette génération, le régime de la monarchie de Juillet céda avec enthousiasme à l'idée de fonder une reconnaissance institutionnalisée des monuments dans laquelle il entrevoyait une manière élégante et efficace de se légitimer. Il réussit à attacher à cette action de défense des monuments les intellectuels les plus brillants de l'époque, mais renâcla, contre l'injonction de Victor Hugo,

devant l'idée de faire voter une loi pour les protéger. Le caractère inexorable d'une loi sur les monuments ne fut assumé que par la Troisième République, au cours de laquelle deux textes législatifs successifs furent votés, en 1887, puis en 1913. En 1887, les Chambres ne s'attaquèrent qu'avec réticence au problème de la protection des monuments appartenant à des personnes privées. À l'opposé, en 1913, le fait marquant fut que, pour la première fois, la valeur reconnue à un monument primait sur le principe intouchable de la propriété privée : sa protection devenait possible sans le consentement de son possesseur, par le recours à la procédure du « classement d'office » pris par décret en Conseil d'État. Avec la dignité qui convenait, la République inscrivait les monuments dans une perspective de politique publique en même temps que, sans vraiment le savoir, elle les faisait entrer dans le droit commun et les dépouillait, par là, du statut d'exceptionnalité dont ils étaient les dépositaires depuis Louis-Philippe I^{er} (1773-1850).

Partout en France, dans les régions et à Paris, l'attachement aux monuments soudait déjà des personnalités réunies dans des associations, des sociétés savantes et, bientôt, après la création du Touring-Club de France en 1890, dans des cercles d'amateurs férus de découvertes, de voyages, de randonnées. Depuis la défaite de Sedan et l'occupation prussienne, le lien patriotique consubstantiel entre les citoyens et les monuments n'avait en effet cessé de s'approfondir au point de devenir viscéral pour certains, comme le romancier Maurice Barrès (1862-1923), à la veille de 1914. Par ailleurs, l'élite intellectuelle qui réfléchissait sur les monuments à l'époque de la Troisième République n'avait toujours pas pansé les cicatrices de la période révolutionnaire. Le dogmatisme de la pensée d'Eugène Viollet-le-Duc (1814-1879), qui glorifia la sculpture ornementale médiévale de la période hiératique, tout en exaltant la société « laïque » qui l'avait produite, ne peut ainsi s'interpréter que comme une réaction lointaine à l'année 1793. Les théories de Viollet-le-Duc débouchèrent sur une question essentielle de philosophie esthétique : l'idée que le beau monumental peut, au cours de l'histoire, être le fruit d'un processus dissocié entre, d'une part, le sujet de l'œuvre et, d'autre part, les intentions de ses auteurs.

Les deux guerres mondiales et le pathos monumental

Dès l'époque moderne, avec les traités qui, en opérant leur reconnaissance, faisaient l'éloge des souverains, les monuments avaient été saisis dans une temporalité nationale. Toutes opinions politiques confondues, les élites du XIX^e s. se conformèrent à ce schéma avec une discipline étonnante, raboutant les fils du passé coupés par la Révolution, génération après génération. Ayant tout perdu ou, plutôt, croyant avoir tout perdu, comme dit Patrick Cabanel, elles firent tout pour « “maintenir”, retrouver, classer, collecter, enregistrer, muséifier, panthéoniser, patrimonialiser ». Cette temporalité connut son apogée après la Première Guerre mondiale : lorsque des édifices majeurs de l'histoire du pays, reconnus comme symboles par le corps social, eurent à subir les dommages du conflit, les ingrédients de la souffrance identitaire se révélèrent au grand jour. Incendiée après des tirs allemands en septembre 1914,

puis bombardée, la cathédrale de Reims apparut comme le grand martyr national dans cette épreuve. Dans le bel ouvrage qu'il consacra à l'édifice, quelques mois après le désastre (mai-juin 1915), l'historien d'art Étienne Moreau-Nélaton (1859-1927) revint aux circonstances de sa fondation au début du XIII^e s. et les interpréta en recyclant la grille de lecture nationaliste fournie par Jules Michelet (1798-1874) :

« À ce moment où se cristallise la nation française, affirma-t-il, l'église jouit d'un immense pouvoir attractif. "L'église, a écrit Michelet, était alors le domicile du peuple." »

En même temps, Moreau-Nélaton réinvestissait la temporalité ésotérique des Sept Merveilles, en qualifiant « l'enfantement de la cathédrale gothique », de « prodige » rendu possible par « la collaboration effective et morale de tout un peuple ». La cathédrale de Reims, en somme, incarnait l'action extraordinaire d'une société humaine soudée par la magie de ses valeurs communes ; elle cristallisait en ses murs le corps vibrant de la nation qu'on avait essayé d'assassiner.

C'est la raison pour laquelle les clivages qui se créèrent autour de la restauration de la cathédrale furent si vifs. Ils opposèrent ceux qui, à l'image d'Eugène Lefèvre-Pontalis (1862-1923), souhaitaient s'en tenir à l'étayer et la consolider, ceux qui désiraient aller au-delà, en remplaçant les sculptures par des copies, des moulages, voire des créations contemporaines, et ceux qui voulaient figer l'édifice à l'état de ruine témoignant pour toujours de la barbarie ennemie. À la tournure émotionnelle que prirent ces débats, on mesure aujourd'hui la profondeur du traumatisme de la guerre et celle de l'attachement patriotique à ce monument. L'ardeur avec laquelle les architectes contribuèrent à la reconstruction postérieure au conflit, tournée avec résolution vers l'avenir, en est un autre signe. Cette reconstruction a souvent été critiquée pour son caractère conformiste. Il est vrai que, dans de nombreux cas, les monuments détruits furent refaits à l'identique ou en revenant aux styles historicistes. Mais les exemples locaux montrent qu'il ne s'agissait pas là de simples humeurs monumentales. Dans l'Artois, par exemple, ces partis pris architecturaux traditionalistes eurent surtout la propriété de respecter le vœu intime des habitants qui y voyaient une part non négociable de leur identité.

Le monument et la modernité : un combat laïque pour la résilience collective

L'ambiance qui prévalut lors de la seconde reconstruction, consécutive à la Deuxième Guerre mondiale, fut très différente, car elle était imprégnée de l'optimisme communicatif des Trente Glorieuses. Reconstruire, c'était fournir l'occasion à la modernité triomphante de remplacer l'archaïque par du neuf. Le Corbusier (1887-1965) tenta de tirer profit de ce contexte prometteur en projetant ses théories sur la ville moderne dans une petite cité vosgienne, Saint-Dié, mais il se heurta à une immense incompréhension locale, et ne put finalement réaliser ses plans. C'est à des milliers de kilomètres de la France, à Chandigarh, capitale à créer en Inde en raison de la partition avec le Pakistan, qu'il donna corps à sa ville rêvée. Toutefois,

grâce à l'appui des ministres de la Reconstruction et de l'Urbanisme, Raoul Dautry (1880-1951) et Eugène Claudius-Petit (1907-1989), il édifia en France une sorte de fragment parfait de cette ville théorique : la Cité radieuse de Marseille, manifeste de ses conceptions en matière d'habitat. Ce qui se jouait, pendant cet immédiat après-guerre, n'était rien moins qu'une tentative œcuménique pour rassembler dans la nation les temps de tous les monuments passés, en y invitant une création moderne qui s'était beaucoup nourrie des réalisations d'outre-Atlantique. Or, comme le relève Jean Clair en 2013, dans un entretien avec Thomas Schlessler, « dans le monde occidental, toute la modernité a été animée par un mouvement de refus et de dénégation, de table rase, de refus de l'héritage ». L'œcuménisme en question créa donc les conditions favorables à l'accueil d'un cheval de Troie dans le topos monumental : le cheval de Troie de la modernité, avec la part d'intolérance et, parfois, de radicalité que celle-ci recélait par rapport au passé. Cet accueil n'aurait jamais été le même, il faut en prendre conscience, sans la nécessaire et urgente réparation des dommages de guerre.

La vision de l'après-guerre, assez naïve – on peut en convenir aujourd'hui – dans le sens où elle pensait pouvoir fédérer toutes les strates de l'histoire monumentale, était empreinte, tout à la fois, de résilience collective et de propagande en faveur d'un nouveau bonheur à l'américaine, traduit dans une architecture plus conforme, pensait-on, aux besoins de la société contemporaine. Ainsi, après la reconstruction du Havre dont il ne restait plus que quelques moignons bâtis dans un océan de cendres, les autorités s'appliquèrent très vite à diffuser des brochures touristiques pour restaurer l'attractivité du port. Celles-ci faisaient la publicité de la ville nouvelle en béton armé, sans rien dire de la ville ancienne et des attaques aériennes des Alliés qui l'avaient détruite. Vue ainsi d'un seul bloc, comme un passeport pour le bonheur sans attache avec les ancêtres, la modernité monumentale ne pouvait que susciter des résistances. Jean Giono (1895-1970), par exemple, révolté par l'esthétique moderne et par la monotonie des barres de HLM, ardent défenseur des architectures traditionnelles, demandait qu'on revînt aux styles régionaux, adaptés aux climats locaux, en mettant « les moyens de la technique moderne au service des règles divines qui créent autour de nous la beauté naturelle ».

L'élan lyrique du patrimoine mondial et l'éclatement des canons nationaux

La période de l'après-guerre fut aussi celle d'un internationalisme fervent tourné vers la coopération entre les pays et, même, les continents. L'appel lancé par l'Unesco en 1960 pour mobiliser les États à la sauvegarde des monuments de la Nubie, menacés justement par la marche du progrès, déclencha tout de suite une aide financière mondiale. L'idée des Sept Merveilles, installées sur une cartographie planétaire de la grandeur monumentale, est à l'évidence toute proche, s'agissant tout spécialement de l'Égypte qui en comptait une sur son sol. Elle semble bien présente dans le discours inspiré que fit André Malraux (1901-1976) à l'Unesco, le 8 mars 1960,

lors de la cérémonie de lancement de la campagne, quand il évoqua des réalisations artistiques sans égal et, parmi elles, les monuments d'Égypte qu'il plaçait au rang d'« énigmes majeures de notre temps ». La convention du patrimoine mondial fut adoptée, en 1972, dans la mouvance de ce vaste élan, animé par une forme d'humanisme global. Mais il ne se passa pas longtemps avant que le syncrétisme angélique de Malraux ne fût mis à l'épreuve et abandonné. Les enjeux politiques et diplomatiques liés au patrimoine montrèrent, à Jérusalem, en Arménie et ailleurs encore, que la canonisation internationale des monuments peut être la pincée de sel qui avive les sensibilités identitaires meurtries par les conflits.

Les années 1970 furent donc un tournant tant au plan mondial qu'au plan national. Non seulement on reconnut comme « monuments historiques », pendant ces années, des édifices construits de plus en plus récemment, mais encore, cette notion juridique acquise et balisée après plus d'un siècle de discussions souvent acharnées, céda le pas à une entité floue par définition : le patrimoine, bien difficile à cerner parce qu'il ne cesse de muter, de s'ouvrir à des zones spécialisées, au gré des approches nouvelles qui se font jour dans les sciences humaines. Cette ouverture fut favorable à l'architecture industrielle ou aux grands équipements techniques comme les installations aéroportuaires et sportives, admis dans le saint des saints des monuments reconnus. L'élargissement de la notion de monument historique – peut-être pourrait-on même parler d'éclatement – qui en a résulté s'est poursuivi depuis, si bien que le nombre d'éléments classés ou inscrits s'élevait en France, en 2010, à environ 44 000, et que les édifices les plus « ordinaires » peuvent aujourd'hui aspirer à un tel statut, pour une infinité de raisons.

Pour reprendre le cadre théorique emprunté à Paul Ricoeur, il est indéniable que la reconnaissance des monuments assure à certaines communautés ou groupes d'intérêt des marques d'estime sociale. Les chercheurs investis dans un domaine neuf, par exemple, se voient adoués d'une forme de légitimité par leurs pairs, si un élément de leur corpus bénéficie d'une reconnaissance comme monument. Dans son extrême diversité, l'appréciation des monuments exprime aussi désormais sans retenue les conflits larvés qui secouent la France et que la notion de lieu de mémoire a voilés pour un temps, en donnant l'illusion qu'elle était de nature à créer un unanimité monumentale républicain, au reste davantage fondé sur des allégories ou des représentations que sur la réalité prosaïque des édifices.

Par ailleurs, l'aspiration de plus en plus aiguë de la société, et des collectivités qui la composent, à l'égalité, imprègne les mécanismes de reconnaissance des monuments. Dans son roman, *Modeste Mignon*, qui se déroule à la fin de la Restauration, Balzac (1799-1850) fait l'éloge de la beauté de la ville d'Ingouville qui surplombe Le Havre, mais le lecteur ressent immédiatement l'impression que les us et coutumes de la gentry d'élite qui y habite, sont indissociables de cette beauté constituée :

« Cette commune, écrit-il, devint l'Auteuil, le Ville-d'Avray, le Montmorency des commerçants qui se bâtirent des villas, étagées sur cet amphithéâtre, pour y respirer l'air de la mer parfumé par les fleurs de leurs somptueux jardins. »

On est certainement plus mal à l'aise aujourd'hui qu'à l'époque de Balzac pour justifier l'intérêt à l'égard d'un monument par les mœurs de la haute bourgeoisie qui l'a bâti ou fréquenté; et les classements d'édifices jugés remarquables, construits pour abriter le peuple, sont légion, preuve que les centres d'intérêt se sont, à tort ou à raison, déplacés. La Cité radieuse de Marseille, avec ses solutions architecturales inédites destinées au « vivre ensemble », côtoie ainsi la résidence royale de Versailles dans le recueil des monuments classés, témoins de strates différentes dans la culture de la reconnaissance. Les monuments « princiers » sont voués aujourd'hui à une autre forme de reconnaissance, liée au *storytelling* cinématographique et médiatique, comme l'a montré le récent film *Da Vinci Code* (2006) tourné au Louvre, ou celui sur *Marie-Antoinette* (2006) de Sofia Coppola, dont Versailles est le décor fastueux. Portés par l'image sur les écrans du monde, ils attirent ensuite la clientèle des tour-opérateurs qui drainent les foules vers un tout petit nombre de merveilles à voir en deux ou trois jours. La massivité des flux remplit les caisses en même temps qu'elle dégrade les lieux, dans un inexorable cercle vicieux. Tout monument exclu de ce palmarès du prestige dépérit. Victime d'une fréquentation médiocre, il se dégrade à son tour, faute de fonds. Autre cercle vicieux.

Les symptômes d'une crise

Pour l'écrivain Philippe Muray (1945-2006), l'inflation de la notion de patrimoine était l'un des symptômes du marasme dans lequel est tombé le monde actuel, car « la festivisation globalisée paraît être le travail même de notre époque et sa plus grande nouveauté », au détriment de toute pensée. Dans des pages savoureuses, Muray décrit les vains efforts de la mairie de Meaux pour créer un festival consacré à Bossuet (1627-1704), natif de cette ville. Bossuet, « ce n'est pas insignifiant, donc récupérable » : entendons par là que la pensée du prédicateur et écrivain est trop ample, trop magnifique pour pouvoir être résumée dans des communiqués de presse. Il n'y aura donc pas de « Bossuet land », conclut Muray. Il dépeint avec la même veine acide le maire des Andelys, obsédé de marketing touristique, qui n'hésite pas à parler du site de Château-Gaillard en terme de « ligne de produit ».

Plusieurs éléments se mêlent dans la critique. Tout d'abord, une sensation de perte de sens, directement liée au très grand nombre de monuments protégés; ensuite, la subjectivité croissante de la notion, ou le fait qu'elle est devenue la proie de groupes d'intérêt bigarrés; enfin, le fait que les autorités locales voient souvent dans la politique du patrimoine un simple levier d'action sur le tourisme, propre à dénaturer la signification historique des monuments. Dans une position exprimée en novembre 2013 dans le numéro de la revue *Esprit*, cité plus haut, consacré à Paul Ricœur, Olivier Mongin estime, quant à lui, que l'inflation des monuments – ou faut-il écrire : du patrimoine? – reflète une « obésité contemporaine de la mémoire », et qu'elle a créé un « endettement symbolique, politique et spirituel » qui amène la France à faire du « surplace historique ».

D'autres critiques ont trait au primat qu'exercent les logiques économiques sur la préservation des monuments. La Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF) a dénoncé récemment l'absence de discernement dont font preuve les autorités publiques en introduisant des opérateurs privés dans la gestion des domaines nationaux – dérive souvent préjudiciable à l'authenticité des monuments et des sites en cause – et en privilégiant les circuits de rentabilité économique à court terme. Cette tendance ne touche bien sûr pas seulement les domaines nationaux. L'obsession contemporaine de la profitabilité à tous crins impose ses lois aux monuments, changeant leur destination ou provoquant leur destruction. On l'a observé à la fin de l'été 2013, lorsqu'un emblème de l'architecture du xx^e s., le complexe industriel de la société Sanofi-Avantis à Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine), construit en 1968 par les architectes Bernard Zehrffuss (1911-1996) et Martin Burckhardt (1921-2007), avec la collaboration de Jean Prouvé (1901-1984), a été balayé pour faire place à du neuf.

Enfin, la médiatisation croissante des sites essentiels, à grand renfort de publicité, ne peut faire oublier un fait préoccupant : si une petite fraction, activement choyée, du patrimoine monumental attire toute l'attention, une grosse majorité est en état d'abandon plus ou moins grave, parce qu'elle n'est pas mise en valeur ou qu'aucun diagnostic n'a été réalisé sur ses besoins. C'est le lot d'édifices publics importants, religieux ou civils, en totale disproportion avec les finances de leurs propriétaires et avec les chiffres de leur fréquentation. On pense d'emblée aux anciennes abbayes, aux cathédrales déchuées de leur siège épiscopal depuis la fin du Concordat, mais aussi aux domaines privés qui font l'ornement et la richesse d'une province, mais ne disposent plus des ressources nécessaires à leur stricte maintenance. De même, nombre d'édifices religieux qui participent à la qualité paysagère et urbaine des communes, voient leur usage cultuel diminuer et les maires s'interroger sur l'opportunité d'y engager des travaux autres que d'entretien minimal. Le 7 novembre 2013, à Paris, la chute de la statue figurant saint Luc tétramorphe, qui ornait la façade de l'église Saint-Augustin construite par l'illustre Victor Baltard (1805-1874), n'a heureusement pas causé d'accident, mais a révélé par la preuve l'état désastreux du patrimoine religieux parisien. L'inscription récente de deux autres églises remarquables de la capitale, Saint-Merri et Notre-Dame de Lorette, sur la liste du patrimoine en péril établie par l'organisme international *World Monuments Fund*, a mis le doigt sur cet abandon de fait.

De nouvelles pistes pour réinvestir le sens des monuments nationaux

Il est certain qu'aujourd'hui le défi de la politique des monuments est de faire face à la question du nombre et, en conséquence, du coût des restaurations. Mais, comme toujours en France, pays où la critique est prompte et la réforme lente, il est nécessaire de compléter les analyses qui décrivent notre malaise de civilisation par des observations qui montrent en quoi le patrimoine monumental est un champ dans lequel s'exerce un dynamisme robotatif. Les techniques très avancées, mobili-

sées sur les chantiers de restauration par des entreprises compétentes et des ouvriers qualifiés, forment l'un de ces champs. Le monument n'est pas qu'un poids mort symbolisant la maladie décliniste, il est au cœur de la prospérité d'un pays qui a tendance à oublier, entre deux crises de nerf, qu'il est une destination privilégiée des visiteurs du monde, qu'un tel privilège est précieux, qu'il ne durera pas si la qualité du parc bâti ne reste pas irréprochable.

Mises au service des restaurations monumentales, la connaissance approfondie des matériaux et des techniques de nettoyage, ainsi que l'histoire de l'architecture et des techniques sont des domaines de recherche où s'entremêlent les sciences exactes et les sciences humaines. Les progrès théoriques possèdent, depuis presque deux siècles, la vertu d'améliorer les pratiques de restauration. Il est inconcevable, par exemple, de nos jours, de restaurer une église ancienne sans une investigation poussée sur l'origine des pierres employées lors des différentes périodes de sa construction.

Une démonstration du profit que l'on peut espérer du recours à la technologie vient d'être administrée à la Sainte-Chapelle, à point nommé pour refermer la boucle esquissée au début de ce texte. La statue de l'archange qui trônait, on l'a vu, à son sommet, a été replacée sur son mât en fer le 14 novembre 2013, après une absence de huit ans. L'œuvre avait en effet été altérée par les changements de température, la pollution, les eaux de pluie et la tempête du 17 décembre 2004 qui avait porté atteinte à sa stabilité. La restauration de cet objet en plomb, pesant 2,2 tonnes, a demandé des investigations approfondies, menées au Laboratoire de recherche des monuments historiques, pour déterminer la composition précise de ses matériaux, les désordres provoqués par la corrosion et la manière dont il était décoré à l'origine. Une fois achevée la restauration, confiée à l'entreprise Tollis de Chevilly-Larue (Val-de-Marne), spécialiste du traitement des matériaux anciens, la repose de l'archange sur le toit de la Sainte-Chapelle a requis une logistique spectaculaire, millimétrée, comportant l'installation d'une grue énorme pendant la nuit. Les images de cet exploit ont soulevé l'admiration du public et exhibé le savoir-faire des hommes capables de le réaliser.

Au Havre, pour restaurer le centre reconstruit sous la direction d'Auguste Perret (1874-1954), des recherches sophistiquées ont été menées pour reconstituer les formulations très complexes du béton armé, mises au point et appliquées après la guerre. Ces formulations, distinctes pour chaque type d'édifices, intégraient des matériaux naturels variés, tels que des cailloux et des sables trouvés sur différents sites fluviaux, propres à éviter la monotonie en donnant aux bâtiments des couleurs et des textures nuancées. Restaurer les métaux du béton armé fabriqué pendant les Trente Glorieuses, à une époque où les procédés de passivation des aciers utilisés à présent n'étaient pas connus, est également une opération technique et scientifique très avancée.

Aujourd'hui, la visite des monuments est l'activité culturelle la plus répandue chez les Français. Ouvert à toutes les catégories sociales et professionnelles, l'accès au patrimoine bâti est plus démocratique que le spectacle de théâtre. De ce point de vue, la politique menée depuis les années d'André Malraux a porté ses fruits. L'intérêt est devenu tel, ces derniers temps, que le mécénat populaire, activé par la

Fondation du patrimoine, a produit plusieurs succès remarquables. Il ne fait aucun doute qu'il croîtra davantage si les monuments peuvent profiter de formules de financement participatif, à l'image du *crowdfunding* anglo-saxon (collecte de dons minimes, mais nombreux, par les réseaux sociaux sans recours au circuit bancaire, en soutien de projets ciblés). Si tel est le cas, les modes de construction de la reconnaissance monumentale, jusqu'ici orientés par les seules élites intellectuelles et politiques, feront figure de stratigraphie ancienne, relayée par des types d'adhésion plus spontanés, issus des forums de discussion sur internet, avec la part d'évolutions accélérées et imprévisibles que ces circuits induisent. Sans doute l'avenir des monuments est-il dans l'émancipation de la tutelle étatique et la gestion opérée dans des structures de proximité et d'opportunité, comme semble l'indiquer l'exemple des églises nord-américaines ou hollandaises, désertées par les fidèles, déconsacrées par le clergé, ignorées par l'État, mais reconverties à de nouveaux usages par des communautés de voisinage qui tiennent à garder ces édifices tutélaires autour d'elles.

Enfin, il est déjà clair que les aspirations contemporaines au développement durable vont contribuer, avec le temps, à définir une nouvelle approche de la beauté des édifices et des sites. Il y a déjà longtemps que la préservation du parc d'Angkor est soupesée au regard des contraintes climatiques et de celles de la végétation proliférante qui environne les temples. En France, ces logiques sont déjà explicites, dès qu'un endroit revêt une certaine ampleur : ainsi, l'installation d'éoliennes à proximité du Mont-Saint-Michel, susceptible de modifier la perception visuelle du rocher, a poussé les experts du patrimoine à s'interroger sur leur caractère acceptable pour l'environnement, ou non. Une appréhension plus large de la beauté est donc en marche. Les spécialistes des monuments et des paysages ne pourront manquer d'élargir leurs compétences techniques, pour donner des avis fondés sur les aspects environnementaux et, forts de ces avis, peser sur les décisions politiques de gestion. Une chose est certaine : depuis le fléau de l'amiante, la reconnaissance d'édifices qui renferment des matériaux toxiques est aujourd'hui exclue, même s'ils ont été en leur temps appréciés pour leur modernité.

Dans l'optique du développement durable, le programme de gestion du site du Val de Loire, mené dans le cadre du patrimoine mondial de l'Unesco, est le fruit d'une conception très neuve dans laquelle sont rassemblées la préservation de monuments « princiers », celle de l'architecture vernaculaire, des ouvrages d'art fluviaux méconnus, et celle des espèces biologiques qui vivent dans la Loire ou l'utilisent comme un corridor de circulation. En raison des enjeux liés au développement durable qui traversent aujourd'hui la notion de patrimoine monumental, il n'est pas impossible que ce champ fasse surgir, dans l'avenir, une nouvelle conception philosophique de la beauté monumentale, qui prenne en compte l'éthique collective du cadre bâti et des sites naturels, et celle de ses usages. « Il ne peut y avoir d'esthétique sans éthique », disait, en 2013, François Cheng dans sa troisième *Méditation sur la mort*. Cette affirmation ne fait certainement pas l'unanimité lorsqu'elle s'applique au large domaine de la création, mais dans le domaine du patrimoine, elle est déjà dotée d'une assise légitime.